

COALITION POUR L'ÉQUITÉ SALARIALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK BULLETIN Mars-avril 2016

Dans ce numéro

1. Assemblée Générale Annuelle
2. Projet Prospérité économique des femmes dans le secteur des soins aux personnes
3. Ajustements « d'équité salariale » dans le secteur des soins
4. Augmentation salariale pour certains groupes du secteur des soins
5. Équité salariale au fédéral
6. Suivez-nous sur Facebook & Twitter
7. Paroles d'ici et d'ailleurs

1. Assemblée Générale Annuelle

L'AGA de la Coalition se tiendra à Fredericton le samedi 11 juin 2016, à partir de 10h00 à l'*University of New Brunswick*, édifice Marshal d'Avary, Salle 322. Les détails sur l'inscription seront disponibles sous peu. Lors de l'AGA, nous allons célébrer le 15^e anniversaire de la Coalition et nous avons de quoi être très fières de nos 15 premières années !

Lors de l'AGA, nous allons également procéder à l'élection des membres de notre Conseil d'administration. Les postes ouverts sont : secrétaire-trésorière, représentante de la région de la Capitale, représentante de la Vallée du Haut-Saint-Jean et représentante autochtone.

2. Projet Prospérité économique des femmes dans le secteur des soins aux personnes

L'objectif du projet est d'améliorer la prospérité économique des femmes qui offrent des soins aux personnes dans le secteur privé au Nouveau-Brunswick. C'est un projet financé par Condition féminine Canada, d'une durée totale de 3 ans, le projet se terminera le 26 juillet 2018.

La Coalition travaille sur ce projet en partenariat avec : le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, New Brunswick Community College, Human Services Coalition, Égalité des femmes du Nouveau-Brunswick, le Syndicat canadien de la fonction publique, la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick et Développement social.

Nous sommes présentement à l'étape de l'évaluation des besoins, c'est-à-dire d'identifier les lacunes et les obstacles à la prospérité économique de ces travailleuses. Une fois les lacunes et les obstacles bien identifiées, nous pourrions mieux établir des stratégies pour y contrer.

3. Ajustements « d'équité salariale » dans le secteur des soins

L'année 2016 est la dernière année des ajustements d'équité salariale pour 4 groupes du secteur des soins : le soutien à domicile, les maisons de transitions, les résidences communautaires et la garde à l'enfance. Les paiements sont rétroactifs au 1^{er} avril 2016.

Comme notre [recherche](#) le démontre, ces ajustements devraient être beaucoup plus élevés que ce que le gouvernement provincial a déterminé serait « l'équité salariale » pour ces quatre secteurs. Il faut revoir la méthodologie – ce que le présent gouvernement a promis de faire.

4. Augmentation salariale pour certains groupes du secteur des soins

Le 25 février dernier, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a [annoncé](#) une augmentation salariale de 1\$, débutant le 1^{er} avril, pour les travailleuses et travailleurs dans les foyers de soins spécialisés, les foyers de soins pour personnes atteintes de troubles de la mémoire, les organismes de soutien aux familles et les organismes du programme Activités de développement pour adultes, programmes et formation (ADAPF). Encore loin de l'équité salariale, mais petite amélioration :

5. Équité salariale au fédéral

Suite à l'adoption à la Chambre des communes de la motion du NPD « de proposer un plan d'adoption d'un régime fédéral proactif sur l'équité salariale, législativement et autrement », un [comité](#) spécial sur l'équité salariale de la Chambre fut formé. Il est présidé par Anita Vandenbeld, députée d'Ottawa West—Nepean et Matt Decourcey, député fédéral de Fredericton, y siège. Les secteurs relevant de la compétence fédérale comprennent la fonction publique fédérale, les banques, la communication et le transport interprovincial.

6. Suivez-nous sur Facebook & Twitter

Les médias sociaux sont des bonnes façons de se tenir au courant des activités de la Coalition ou de s'informer sur les derniers développements en matière d'équité salariale et différentes questions touchant les femmes. Vous pouvez nous suivre sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#)

7. Paroles d'ici et d'ailleurs

« L'équité salariale est une question de justice. Bien qu'il n'y ait pas de consensus social à 100% sur ce sujet, ce que nous, au gouvernement, pouvons faire est d'honorer nos engagements envers la *Loi de 2009 sur l'équité salariale*. Nous pouvons également demander aux organisations qui souhaitent faire affaire avec le gouvernement de respecter l'équité salariale. Encore une fois, c'est la bonne chose à faire : payer les femmes selon le mérite et la valeur de leur travail. » Cathy Rogers, ministre du Développement social du Nouveau-Brunswick.

